

\* Louis valentin <sup>1</sup> an deuxieme de la republique Francaise mil  
 motheiron officier municipal en sept ont quatrevingt treize le dimanche Sept du  
 l'absence de ce mois de juillet, moi Jacques Francois Joseph Lefebvre  
 approuve' membre du conseil general de la commune de  
 Lefebvre roijernes nomme par deliberation extraordinaire  
 officier du neuf juin de la presente annee a l'effet de  
 publie recevoir les actes de naissance, mariages et deces  
 conformement a la loi del 20 Septembre 1792 ai  
 aujourd'hui a heure du midi public a haute voix  
 devant la porte exterieure et principale de la  
 maison commune de roijernes qui antoine Francois  
 Joseph lescoutre manoeuvrier age de vingt neuf  
 ans domicilie dans cette municipalite' departe-  
 ment du pas de calais fils de feu pierre antoine  
 lescoutre et de marie alexis leuraux agee de  
 Soixante six ans domicilee dans cette muni-  
 cipalite' de roijernes et marie Françoise cogriaux  
 agee de trente un ans domicilee aussi a  
 roijernes departement du pas de calais  
 fille d'antoine Francois cogriaux age de

Soixante ans et de marie Françoise vinlerbert  
 l'officier Suddit agee de Soixante cinq ans domicilee a roijernes  
 approuve' entendoient faire rediger pardevant <sup>l'officier Suddit</sup> le dix sept  
 Lefebvre juillet 1793 a neuf heures du matin l'acte de  
 officier public leur mariage conformement a la loi du 20  
 le dix sept Septembre 1792  
 approuve' et j'ai en execution de la meme loi fais afficher  
 Lefebvre la presente publication par chartre a la principale  
 officier public porte de la commune de cette communaute' de  
 roijernes  
 fait a roijernes les jours, mois et an Suddits  
 L. v. motheiron, of. m. Lefebvre officier

PU.1793.7.7

# louis valentin  
motheron officier  
municipal en  
l'absence de «  
approuvé  
*Lefebvre*  
officier  
public

l'officier sus dit  
approuvé  
*Lefebvre*  
officier public

le dix sept  
approuvé  
*Lefebvre*  
officier public

L'an deuxieme de la république française mil sept cent quatre vingt treize le dimanche sept du mois de juillet , moi # jacques françois joseph lefebvre membre du conseil général de la commune de wizernes nommé par délibération extraordinaire du neuf juin de la présente année à l'effet de recevoir les actes de naissance ; mariages et décès conformément à la loi du 20 septembre 1792 ai aujourd'hui à heure de midi publié a haute voix devant la porte extérieure et principale de la maison commune de wizernes qu' antoine françois joseph lescoutre manouvrier âgé de vingt neuf ans domicilié dans cette municipalité département du pas de calais fils de feu pierre antoine lescoutre et de marie alexis leureux âgée de soixante dix ans domiciliée dans cette municipalité de wizernes et marie francoise cogniaux âgée de trente un ans domiciliée aussi à wizernes département du pas de calais fille d'antoine françois cogniaux âgé de soixante ans et de marie françoise vinterbert âgée de soixante cinq ans domiciliés à wizernes entendoient faire rédiger pardevant l'officier X susdit le dix sept juillet 1793 à neuf heures du matin l'acte de leur mariage conformément à la loi du 20 septembre 1792 et j'ai en execution de la même loi fais afficher la présente publication par extrait à la principale porte de la commune de cette communauté de wizernes .

fait à wizernes les jours, mois et an susdits  
*l.v.motheron , of.m. Lefebvre officier*  
public